

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
COLLECTIVITÉ : LAVIT DE LOMAGNE
DÉLIBÉRATION n° 2023_01_23_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 Janvier 2023

Le vingt-trois Janvier deux mille vingt-trois à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Yves MEILHAN Maire.
Date de la convocation : 17 Janvier 2023

Présents Mesdames BALARD Maguy, COLMAGRO Patricia, GINESTE Colette, HYGONENQ Brigitte, LABAT Sylvie, METEAU Sylvie, RIEGES Karine, SANCHEZ Elodie
Messieurs CASSOU Jean-Marc, COLMAGRO Christian, DAUREJAT Francis, DUPUY Fabrice, LABAT Frédéric, SAZY Lucas.

Madame HYGONENQ Brigitte a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Délibération – Règlement Intérieur du centre de Loisir de Lavit.

Considérant la nécessité d'approuver le présent règlement intérieur pour un meilleur fonctionnement de l'accueil du Centre de Loisirs de la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le règlement intérieur du Centre d'accueil et de loisirs de la commune joint en annexe.

Article 2 : Monsieur le Maire, est chargé, en ce qui le concerne, de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie de Lavit de Lomagne, les jour, mois, et ans susdits



Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Préfecture le 25/01/2023 et publiée le 25/01/2023

AR Prefecture

082-218200970-20230123-2023_01_23_04-DE
Reçu le 25/01/2023